

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

ARRETE MUNICIPAL

CIRCULATION REGLEMENTEE

ARRETE N° 34/2026

Le Maire de CORNILLON-SUR-L'OULE,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée par Bayrem EZZINE, société MedTrust Technologies, 33 rue de la République 69002 LYON, le 2 octobre 2026

Considérant qu'en raison de déploiement de la fibre optique-intervention au niveau des chambres et des poteaux télécom pour l'audit des équipements FTTH optiques., il y a lieu de restreindre la circulation.

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

A compter du 19 octobre 2026 et pour 15 jours, la circulation sera restreinte en agglomération, pour permettre intervention au niveau des chambres et des poteaux télécom pour l'audit des équipements FTTH optiques.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 3 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société MedTrust Technologies.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

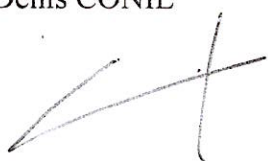
Article 6 :

Copie du présent arrêté sera transmise au Commandant du Groupement de Gendarmerie Rémuzat/La Motte-Chalancon,

A Cornillon-sur-l'Oule, le 5 octobre 2026

Le Maire

Denis CONIL



Deploiement de la fibre optique

1. Nature des travaux :

- Intervention au niveau des chambres et des poteaux télécom pour l'audit des équipements FTTH optiques.

2. Les routes concernées :

- 1170 Route de Nyons.
- 330 Route de Die.
- 18 Rue du Four.
- 55 Route de Die.
- 40 Rue du Four.
- 11 Montée de Mélanie

3. Plan de situation :

